

Aux communes membres de l'UCV

Pully, le 10 mars 2025

Consultation sur l'avant-projet de Loi sur les communes - Analyse et outils pour nos communes membres

Chères communes membres,

Il y a maintenant plus d'un mois que l'avant-projet de Loi sur les communes (AP-LC) vous est parvenu. En parallèle des séances d'information organisées par l'Etat de Vaud, l'auteur du projet, notre Secrétariat a mené une analyse approfondie des documents mis à disposition. À la demande de nos organes, nous avons procédé à une première lecture critique de cet avant-projet, que nous vous partageons ci-joint.

Nous avons choisi de réaliser une lecture détaillée, exhaustive et article par article, de l'AP-LC. Pour vous aider dans l'élaboration de votre prise de position, nous vous remettons ainsi un fichier Excel composé de deux onglets. Le premier onglet résume les principaux changements proposés, regroupés par thème, tandis que le second onglet examine chaque article de l'AP-LC, le met en relation avec le cadre légal actuel et propose des commentaires et des pistes d'appréciation.

Comme vous pourrez le constater dans ce second onglet, une lecture fine de l'avant-projet amène aussi son lot d'interrogations pour notre Secrétariat, qui répond à plus de 600 demandes de conseils juridiques et financiers de nos membres par année. Il soulève aussi de nombreuses modifications qui ne font pas l'objet de questions spécifiques du questionnaire accompagnateur du Canton alors qu'elles pourraient engendrer d'importantes conséquences pour les communes.

Il est à noter que ce document ne présage pas de la prise de position finale de l'UCV, qui sera établie à l'issue du processus de consultation. En effet, nous estimons que, comme pour toute consultation publique, l'UCV doit se nourrir des prises de positions de ses membres pour établir la sienne.

Nous pouvons cependant vous informer que tant le Groupe des Bourgs et Villages que le Groupe des Villes se sont saisis de l'avant-projet et que leurs prises de position seront consolidées par le Comité. Conformément aux statuts de votre association faîtière, les deux Groupes ont pour mission de poser des regards différenciés sur les propositions avancées. A cet effet, nous ne craignons pas de publier l'entier des travaux de nos différents organes, qui reflètent la diversité de nos membres.

Bien entendu, chaque commune reste libre de prendre position à sa façon. Enfin, bien que le service cantonal en charge de la consultation se soit engagé à nous transmettre tous vos retours, nous apprécierions que vos éventuelles prises de position nous soient directement transmises en copie.

Nous espérons ainsi vous aider dans la finalisation de votre travail d'analyse de cet avant-projet et restons à votre entière disposition en cas de questions.

Dans la perspective du débat autour de cette Loi, au combien centrale pour nos communes, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

Chantal Weidmann Yenny



Présidente

Eloi Fellay



Directeur

